

## L'ASSEMBLÉE DES AÎNÉES ET AÎNÉS FRANCOPHONES DU CANADA

Fondée à Winnipeg, Manitoba, le 14 novembre 1992, l'*Assemblée* des aînées et aînés francophones du Canada (AAFC) est un regroupement de personnes âgées francophones. L'*Assemblée* représente aujourd'hui plus d'un million de personnes âgées à travers le Canada et est devenue leur porte-parole officiel.

Il manquait un chaînon au réseau francophone canadien : celui des personnes âgées, qui ont obtenu, à coups de sacrifices et d'énergie, les nombreux services dont jouit aujourd'hui la francophonie canadienne. À la retraite, ces personnes se retrouvaient souvent à l'écart du grand mouvement francophone. Se réinsérer dans ce courant pour se valoriser, offrir à nouveau leurs services et obtenir l'appui de leurs concitoyennes et concitoyens francophones devenaient des objectifs valables et même essentiels.

Les buts de l'*Assemblée* sont :

- de regrouper des aînées et aînés francophones du Canada; de permettre l'échange d'idées; de diffuser des renseignements sur la situation des personnes âgées; d'entreprendre des études susceptibles de présenter les conditions des personnes âgées; d'offrir des suggestions pour améliorer les conditions du vieillissement; de valoriser la vie des aînées et aînés en leur offrant un moyen de mettre leurs compétences au service de la société.

L'*Assemblée* est ouverte à toutes les aînées et à tous les aînés francophones du Canada âgés de 50 ans et plus. Ce qui la distingue, c'est sa francité : la langue française devient l'instrument unique de communication entre les membres et dans toutes les délibérations, notamment de l'Assemblée générale annuelle, du Conseil d'administration, du Conseil de direction et dans tous les documents.

L'*Assemblée* est la seule organisation nationale de personnes âgées possédant cette caractéristique essentielle au bien-être des personnes âgées qui désirent vivre leur vieillissement dans leur langue maternelle.

Les membres associatifs sont les associations provinciales d'aînées et d'aînés (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Nouveau-Brunswick) et les secteurs d'aînées et d'aînés des associations francophones de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;

Les membres individuels paient une cotisation annuelle de 15 \$ par personne et de 25 \$ par couple. À ce jour, l'Assemblée regroupe 12 membres associatifs et plus de 140 membres individuels.

L'*Assemblée* est légalement constituée en vertu de sa Charte d'incorporation et de ses Statuts et Règlements.

Son *Assemblée* générale annuelle est suprême. Lors de cette réunion, douze membres, provenant de chaque province et territoire, sont élus au Conseil d'administration.

Ce Conseil élit cinq membres au Conseil de direction, dont la responsabilité consiste à piloter les projets de L'*Assemblée*. Le président est M. André Lécuyer de l'Ontario.

Depuis sa fondation en 1992, l'*Assemblée* a réussi :

- à établir les bases de l'organisation; à faire accepter l'*Assemblée* comme porte-parole officiel reconnu des personnes âgées francophones du Canada auprès des agences gouvernementales; à établir des liens avec d'autres associations nationales d'aînés et d'aînées; à produire trois bulletins d'information à l'intention de ses membres; à diffuser un document de recherche intitulé «Pas sur le dos des aînés», exprimant les inquiétudes des aînés et aînées relativement aux programmes sociaux; à présenter deux mémoires prébudgétaires, y compris un plan de bons de la dette nationale qui a fait les manchettes;
- à diffuser aux partis politiques un questionnaire préélectoral à partir du document «Pas sur le dos des aînés»;
- à rédiger et à diffuser un bulletin spécial intitulé «Mon coeur me parle» grâce à une subvention de la société pharmaceutique Bristol-Myers-Squibb;
- à établir une collaboration avec la Fédération des Caisses populaires de l'Ontario et le Mouvement des Caisses Desjardins pour la préparation et la soumission d'un projet dans le cadre du programme «Alliance» du ministère de la Santé;
- à lancer un projet de banque de personnes et d'associations-ressources;
- à produire quatre bulletins spéciaux résumant des études, des agences gouvernementales et autres à l'intention des aînés et aînées;
- à terminer un sondage sur les services en français dans des régions où les aînés et aînées sont minoritaires et un deuxième sur l'engagement de mobilisation des aînés et aînées si le gouvernement introduisait des réformes négatives en matière de santé ou de services sociaux;
- à faire reconnaître l'apport que peuvent apporter les personnes âgées au réseau francophone.

**Préparé par André Lécuyer**

téléphone: (613) 241-7600

télécopieur: (613) 241-6046